

Mémento 2026 – 2027



Olya

Rentrée scolaire - lundi 17 août 2026

Répartition des classes

Ecole de Courchapoix, 032/438.82.21

1P – 2P : Madame Noémie Casset

3P – 4P : Madame Floriane Rais

Ecole de Montsevelier, 032/438.85.65

1P – 2P : Madame Joëlle Philippe

3P – 4P : Madame Lydia Pastore

Ecole de Corban, 032/438.80.09

5P – 6P : Madame Marika Szabo

7P – 8P : Madame Maude Fleury

Ecole de Mervelier, 079/394.80.96

5P : Madame Anysia Widmer

6P : Madame Charline Hanser

7P : Mesdames Annja Rossé et Julie Montavon

8P : Madame Céline Marquis

Enseignantes intervenant dans l'école :

Madame Mélanie Koller
enseignante d'appui et enseignante itinérante

Madame Estelle Crétin
enseignante de soutien

Madame Nicole Gugler
enseignante itinérante

Madame Corinne Gerber
enseignante d'activités textiles

Madame Luana Imperiale
enseignante itinérante

Madame Karine Mertenat
enseignante itinérante



Direction – Commission du cercle scolaire

La nouvelle Loi sur l'école obligatoire est entrée en vigueur au 1^{er} février 2024. Les rôles de la Direction et de la Commission d'école, appelée désormais Commission du cercle scolaire, ont été redéfinis.



La Direction est en charge de l'**ELEVE**.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec la Directrice :

Céline Liechti

032/435.63.65

ep.hautvalterbi@edu.jura.ch



La Commission du cercle scolaire s'occupe de ce qui concerne l'**ENFANT**.

En cas de besoin, vous pouvez prendre contact avec la Présidente de la Commission scolaire :

Emilie Chételat

079/382.90.02

emilie.chetelat@bluewin.ch

Liste des membres de la commission du cercle scolaire :

Présidente	Chételat	Emilie	2828 Montsevelier	079 382 90 02	emilie.chetelat@bluewin.ch
Vice-présidente	Beuret	Mélanie	2825 Courchapoix	078 712 98 58	ecoles@courchapoix.ch
	Aubry	Martine	2825 Courchapoix	079 547 88 27	martineaubry28@gmail.com
	Bloque	Patricia	2827 Mervelier	078 814 72 58	patricia.bloque84@gmail.com
	Dennert	Elisabeth	2829 Vermes	079 633 42 07	elisabeth.dennert@bluewin.ch
	Juillerat	Louis	2827 Mervelier	079 489 53 82	louisjuillerat@gmail.com
	Vogel	Marcel	2827 Mervelier	079 503 84 16	marcel.vogel5@bluewin.ch
	Lachat	Justine	2826 Corban	079 746 50 13	justine.marquis@hotmail.com
Représentantes des parents	Koller	Mélanie	2828 Montsevelier	079 810 76 37	koller.melanie@bluewin.ch
	Koller	Ludivine	2826 Corban	079 735 43 27	ludi.piquerez@gmail.com

Protocole d'intervention pour les parents

La mission de l'école est aussi de seconder la famille dans l'éducation de ses enfants. Il en découle que la collaboration entre les parents et les enseignantes est essentielle, tant sur le plan scolaire qu'éducatif.

Lorsque les parents rencontrent un problème concernant leur enfant, ils veilleront à suivre les étapes suivantes :

- prendre rendez-vous d'abord avec l'enseignante concernée (maître responsable ou maître de branche) ;
- en cas d'impasse, s'adresser à la Direction de l'école, qui prendra les dispositions nécessaires et en référera, si besoin, à qui de droit.

Vacances scolaires 2026 – 2027

Début de l'année scolaire :	lundi 17 août 2026
Automne :	du lundi 5 octobre au vendredi 16 octobre 2026
Noël :	du jeudi 24 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027
Semaine blanche :	du lundi 15 février au vendredi 19 février 2027
Pâques :	du vendredi 26 mars au vendredi 9 avril 2027
Fin de l'année scolaire :	vendredi 2 juillet 2027 à midi
Été :	du lundi 5 juillet au vendredi 13 août 2027

Jours fériés et congés locaux

Toussaint :	dimanche 1 ^{er} novembre 2026
Carnaval :	mardi après-midi 9 février 2027
Fête du travail :	samedi 1 ^{er} mai 2027
Ascension :	jeudi 6 et vendredi 7 mai 2027
Pentecôte :	lundi 17 mai 2027
Fête-Dieu :	jeudi 27 et vendredi 28 mai 2027
Fête du Canton du Jura :	mercredi 23 juin 2027



Directives et règlements

Les différents règlements et directives de l'école doivent être lus et connus des parents et des élèves. Ils sont accessibles via le QR code ou sur le site : <http://www.val-terbi.ch> ⇒ Vivre ⇒ Écoles ⇒ Cercle scolaire du Haut Val Terbi.



Vous y trouverez notamment :

- Le règlement scolaire local
- La directive relative à l'interdiction des appareils privés de communication numérique à l'école, ainsi que le règlement local complémentaire et la définition des périmètres scolaires
- Le formulaire de demande de congé

À la rentrée scolaire, les parents et les élèves de la 3P à la 8P signent une étiquette dans le carnet de devoirs attestant de la prise de connaissance des documents mentionnés ci-dessus.

Demande de congé

Selon l'article 92a de l'ordonnance scolaire, à partir du 1^{er} août 2026, les parents ont le droit de demander pour leur enfant 8 jours de congé sans justification par cycle (cycle 1 = 1P à 4P ; cycle 2 = 5P à 8P).

Toutes les informations et modalités concernant ce changement figurent sur le formulaire de demande de congé que vous trouverez en ligne sur le site de l'école (www.val-terbi.ch ⇒ Vivre ⇒ Écoles ⇒ Cercle scolaire du Haut Val Terbi ⇒ Documents utiles) ou en scannant le QR code ci-contre.



Antenne de santé scolaire

L'antenne de santé scolaire est composée de la directrice, de l'infirmière scolaire, de la médiatrice et du travailleur social en milieu scolaire. Elle a deux compétences distinctes :

- coordonner la politique de soutien pour les élèves en situation difficile ;
- organiser des actions de prévention et de promotion de la santé au niveau de l'école.

Chaque membre de l'antenne est un partenaire important, tant pour les élèves que pour les parents et le corps enseignant. Si vous rencontrez des difficultés, ils pourront vous conseiller.

Notre infirmière scolaire est Madame Marie Buchwalder.
marie.buchwalder@jura.ch 079/624.89.08



Le service de santé scolaire vise à promouvoir la santé et à prévenir les problèmes de santé à l'école. Il répond à différents objectifs : écouter, informer, soutenir les

élèves pour les questions touchant au domaine de la santé physique ou psychosociale ; effectuer des contrôles périodiques de santé selon le programme établi par le service de santé, participer à l'éducation à la santé en collaboration avec le médecin scolaire ; participer à des projets de prévention dans les écoles.

Notre médiatrice scolaire est Madame Isabelle Chapuis.
isabelle.chapuis@edu.jura.ch 079/523.69.45

La médiation représente un lieu d'écoute, de conseil, de prise de recul et de recherche de solution face à une situation particulière. Elle sert à la gestion des conflits, des émotions, au développement personnel visant le bien-être, à l'apprentissage de la communication, à l'approche d'intégration, etc.

Notre travailleur social en milieu scolaire est Monsieur Julien Vuille.
julien.vuille@jura.ch 032/420.58.20

L'équipe de 6 travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) constituée par le Service de l'enseignement à la rentrée 2024 est répartie sur le territoire cantonal et intervient dans tous les cercles scolaires.

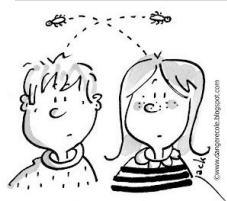
La mission principale du TSS est de soutenir le mandat éducatif et donc de formation de l'école. Il intervient auprès des élèves, des parents, des enseignants, sur demande et en collaboration étroite avec les directions. Il peut être contacté par tous les acteurs de l'école pendant la période scolaire.

Le travail social en milieu scolaire vise une diminution des problématiques et envisage des alternatives aux mesures plus lourdes. Il facilite la mise en évidence des ressources et compétences de chacun et chacune et tente d'améliorer la communication à travers la collaboration. Il peut mettre en contact les familles, de manière ciblée, avec d'autres services spécialisés ainsi qu'avec des institutions d'aide à l'enfance, à l'adolescence et aux familles.

Les enfants de la 3P à la 8P ont la possibilité de s'inscrire en permanence durant le temps scolaire :

- toutes les semaines pour la médiation ;
- selon le planning que vous recevrez en début d'année scolaire pour l'infirmière.

Maladies contagieuses - Poux



Merci d'informer rapidement l'enseignante ou l'enseignant en cas de varicelle ou autre maladie contagieuse ainsi qu'en présence de poux.

Pour le bien-être de votre enfant ainsi que pour des raisons de contagion, voire d'épidémie, un enfant malade doit rester à la maison.



Transport d'élèves

En cas de transports effectués par le corps enseignant ou des parents, la commission du cercle scolaire exige qu'il n'y ait pas plus d'enfants que de places assises avec ceinture par véhicule, et que ce dernier soit couvert par une assurance occupants. Les enfants jusqu'à 12 ans ou mesurant moins de 1.50 m doivent être assis sur un rehausseur aux normes de sécurité ECE 44/03 - 44/04 ou ECE R129.

Devoirs accompagnés – cours facultatifs

Dès qu'un enfant est inscrit à un cours facultatif ou aux devoirs accompagnés, ils deviennent obligatoires. La règle des absences et retards s'applique donc également pour ces cours.

Il est attendu des élèves qu'ils aient un comportement correct et qu'ils respectent les règles. En cas de problème, votre enfant sera averti deux fois par écrit et une exclusion sera prononcée en cas de récidive.

Pour les devoirs accompagnés, il est toujours possible de s'inscrire en cours de semestre. Il suffit pour cela d'en faire la demande à l'enseignante ou l'enseignant de votre enfant. L'élève doit avoir du travail à réaliser. Si ce n'est pas le cas, il pourra être exclu après deux avertissements.

Whatsapp et réseaux sociaux



L'utilisation de Whatsapp et des réseaux sociaux pour une communication entre parents et le corps enseignant est interdite. Dans le cas où l'enseignante vous communique son numéro de téléphone portable, nous vous remercions d'utiliser uniquement la fonction SMS ou appel entre 7h30 et 18h00.

Appui – soutien

Les leçons d'appui sont des leçons « coup de pouce » sur une courte durée qui permettent :

- de revoir certaines notions avec des élèves qui rencontrent quelques difficultés ;
- de travailler par petits groupes sur différentes thématiques avec tous les élèves (lecture, apprendre à apprendre, etc...) ;
- d'aider les élèves de langue maternelle étrangère ;
- de mettre en place des ateliers selon les besoins.

Les parents sont informés en séance de rentrée que leurs enfants sont susceptibles de bénéficier de ces leçons durant l'année scolaire.

Ces leçons sont données par Madame Mélanie Koller.

Lorsque les leçons d'appui n'ont pas permis de répondre aux difficultés passagères d'un élève, l'enseignant titulaire annonce l'élève à l'enseignante spécialisée de l'école, qui évalue les besoins. Les parents sont informés de l'attribution de leçons de soutien et donnent leur accord pour la mise en place de cette mesure. Le soutien ambulatoire ordinaire est destiné à venir en aide aux élèves qui rencontrent des difficultés importantes et persistantes en classe ordinaire. L'enseignante de soutien est Madame Estelle Crétin.

Port du casque lors des sorties scolaires

Lors de sorties de classe à la patinoire ou encore à vélos, trottinettes, rollers, skateboards, ainsi que lors des journées de ski, le port du casque est obligatoire.

Mobilité douce



Afin de favoriser la sécurité, la santé et le respect de l'environnement, l'école encourage vivement les élèves et leurs familles à privilégier la mobilité douce pour les trajets scolaires lorsque cela est possible.

La commission du cercle scolaire, la direction et le corps enseignant vous remercient de prendre note de ce qui précède et d'en informer vos enfants. Nous vous souhaitons une belle année scolaire.

